



Point de vue de l'industrie concernant le scénario de la firme de consultant

JAAKKO PÖYRY

Préparé par : Alain Lamarre

Présenté au : Comité spécial de l'approvisionnement en bois

**Audiences publiques
2 Décembre
Hôtel Howard Johnson
100 rue Rice**

1. Qui nous sommes

Shermag est un chef de file dans la fabrication et la distribution de meubles résidentiels de haute qualité. L'entreprise jouit d'une réputation enviable sur le marché nord-américain et elle est une figure de proue dans la conception de mobiliers de style contemporain.

Shermag est dotée d'un réseau d'usines à la fine pointe de la technologie et compte 2400 employés dans différents secteurs de fabrication (chambre à coucher, sofa, table etc.). Ce sont ses 2400 employés qui permettent l'intégration verticale, depuis la forêt jusqu'au détaillant, lui confère un avantage concurrentiel exceptionnel dans un secteur industriel qui est par ailleurs très morcelé. Les trois scieries de bois franc, l'usine spécialisée dans la fabrication de composantes et l'usine de placage contribuent à une meilleure efficacité des dix usines de meubles et à la réduction de leurs coûts de production.

Shermag vise des marchés ciblés précis pour la vente de ses produits. Les grands magasins à rayons des États-Unis et du Canada, les chaînes de magasins à multiples surfaces spécialisés dans la distribution de meubles haut de gamme et les meilleurs magasins indépendants constituent les cibles des efforts de marketing de l'entreprise.



2. Problématique

De nos jours, la stabilité financière d'une entreprise tient souvent en raison de certaines garanties d'approvisionnement. Les coupes annuelles permises (CAP) sont atteintes, les marchés plafonnent, ce qui limite l'injection de nouveaux capitaux. La situation actuelle dans la province du Nouveau-Brunswick ne permet pas aux industriels qui œuvrent dans les marchés du résineux de renouveler leurs garanties. Or, on prévoit une rupture de stock d'ici les 35 prochaines années. Le rapport Jaakko Pöyry (JPMC) donne des éléments de réponse aux papetières, quelles soient bonnes ou mauvaises pour notre province... Le contexte économique actuel, avec la hausse du dollar canadien, ne permet pas aux industries de premières transformations de concurrencer pour garder leurs parts de marché. De plus, les technologies Nord-Américaines deviennent de plus en plus désuètes et le coût de la main d'œuvre de plus en plus élevé. De là l'intérêt d'avoir accès à de telles garanties qui justifieront de nouveaux investissements.

Au Nouveau-Brunswick, dans le secteur du bois franc, les stocks de billots de qualité sont plutôt rares et ne permettent pas aux industries de combler leur besoin complet en bois. Les peuplements de feuillus ont subi l'écrémage depuis de nombreuses années. Il apparaît donc primordial d'implanter le plus rapidement possible un système de sylviculture mieux adapté aux essences feuillues (nobles et autres), permettant d'assurer un approvisionnement suffisant en billes de qualité pour les générations futures. Dans le rapport JPMC présenté au gouvernement du Nouveau-Brunswick, aucune mesure, ni effort concret concernant la problématique des feuillus n'est envisagé. Le débat ainsi créé, vise à redéfinir les bases de l'aménagement forestier au Nouveau-Brunswick en fonction des différents besoins des industriels et du respect et de la conservation de l'environnement.

3. Point de vue

Tout d'abord, les scénarios présentés dans le rapport n'envisagent aucun investissement significatif envers les ressources qui nous intéressent. Le milieu forestier provincial offre une multitude de ressources propres à divers secteurs indépendamment liés. Nous croyons que ces investissements ne doivent pas se limiter à la prospérité d'un seul secteur.

Il est certain que l'investissement de capitaux dans le but d'avoir une meilleure intendance et une meilleure gestion favorisera le développement économique. C'est pour cela que cette injection de capitaux doit se faire pour préconiser une valorisation plus diversifiée et adaptée à la réalité des secteurs forestiers et ainsi, stimuler l'intérêt de divers acteurs sur les terres de la Couronne.

Le rapport de la firme de consultation Jaakko Pöyry (JPMC) a été élaboré pour déterminer un scénario d'approvisionnement en bois pour les industries dans le secteur du papier et du sciage. Il est impératif que les compagnies qui ont commandées cette étude, l'aient fait dans le but de faire bénéficier leurs propres intérêts et ainsi, se prévaloir de garanties d'approvisionnement justifiant des investissements propres à leur secteur d'activité.

4. Contexte forestier et économique actuel

À l'heure actuelle, la valeur ajoutée est l'un des mots d'ordre des nouvelles entreprises. Cependant, le Canada, qui est réputé pour ses ressources naturelles abondantes, figure parmi les grands exportateurs de bois mondiaux. Cette situation privilégie les industries établies (pâtes et sciages), sans toutefois avantager les nouvelles industries qui vendent des produits finis. Les nouvelles tendances économiques vont forcer les canadiens à innover pour développer de nouveaux produits à valeur ajoutée.

Le Canada compte parmi les pays qui possèdent les plus vastes étendues de forêt boréale au monde. L'idée qu'on se fait de la forêt est-elle vraiment celle d'une zone de production centrée seulement sur un secteur d'activité, comme le démontre les finlandais ? La nature tend toujours à retrouver un certain équilibre. Ainsi, pour préserver une forêt équilibrée, il est nécessaire d'y pratiquer une gestion équilibrée. Cette gestion passe par l'aménagement de tous les secteurs, et non uniquement le secteur des bois résineux destiné aux pâtes et papiers.

5. Besoin annuel en bois francs pour les deux usines du N.-B.

- Érable à sucre, Érable rouge et Frêne

Les principales essences utilisées par les deux usines de Shermag situées au Nouveau-Brunswick (St-François et Edmundston) sont l'érable à sucre (*Acer saccharum*), l'érable rouge (*Acer rubrum*) et le Frêne Blanc (*Fraxinus americana*). Ces usines de transformation favorisent la production de produits à valeur ajoutée, pour ensuite les vendre au Canada et les exporter dans différents pays. Les bois utilisés dans la confection de ces produits proviennent en grande partie du Québec et du Maine. Mais pourquoi pas du Nouveau-Brunswick ? La province possède des essences indigènes telles que l'érable à sucre (Figure 5.1) pour lesquelles des investissements pour des projets de sylviculture pourrait être développés, tels la plantation et taille de formation et le jardinage des feuillus nobles.

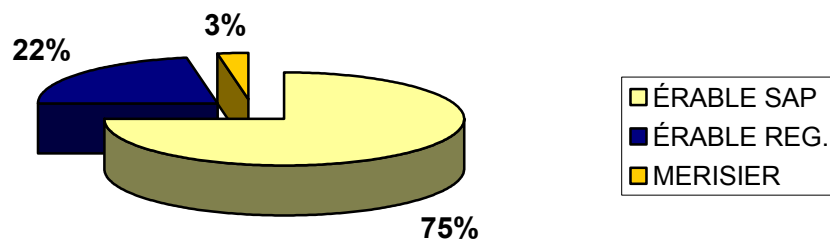


Figure 5.1 Distribution naturelle de l'érable à sucre au N.-B.

- **Consommation**

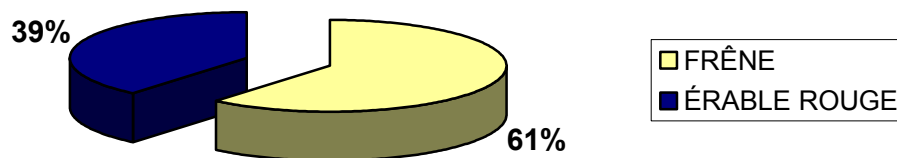
La consommation de bois pour les deux usines de la province, principalement composée d'érable à sucre, d'érable rouge et de frêne blanc, se chiffre aux alentours de 5 millions de pmp, pour un chiffre de ventes de 40 Millions \$. L'usine de Saint-François utilise, à elle seule, environ 3,8 millions de pmp (Graphique 5.1), contre 1,2 millions pmp pour celle d'Edmundston (Graphique 5.2).

St-François



5.1 Graphique de la répartition de la consommation annuelle (pmp) de l'usine de St-François

Edmundston



5.2 Graphique de la répartition de la consommation annuelle (pmp) de l'usine de Edmundston

6. **Conclusion**

Les scénarios du rapport JPMC représentent une vision plutôt unidirectionnelle et ne reflètent en rien le plein potentiel forestier et économique de la province. Il serait malheureux de voir de tels efforts financiers déployés dans le but de faire bénéficier un seul secteur économique. Une certaine diversité, tant au niveau des ressources disponibles, qu'au niveau économique, peut nous amener à un meilleur équilibre et à une plus grande flexibilité au niveau des divers marchés du milieu forestier. Il est dans le bénéfice de tous d'investir sur un système équilibré de gestion et d'aménagement pour obtenir un milieu forestier plus attrayant et diversifié.